Informations de base

2010/2852(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'avenir du Fonds social européen **Subject** 4.10.15 Fonds social européen (FSE), Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)	

Acteurs principaux

Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**
	Emploi, affaires sociales et inclusion	ANDOR László

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
07/10/2010	Décision du Parlement	T7-0357/2010	Résumé
07/10/2010	Résultat du vote au parlement		
07/10/2010	Débat en plénière		
07/10/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2010/2852(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0535/2010	07/10/2010	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0357/2010	07/10/2010	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2011)94	10/02/2011	

Résolution sur l'avenir du Fonds social européen

2010/2852(RSP) - 07/10/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution, déposée par la commission de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances, sur l'avenir du Fonds social européen.

La Parlement insiste sur l'importance du FSE, en tant **qu'outil primordial dans la lutte contre le chômage**, ainsi que pour améliorer l'éducation et la formation professionnelle tout au long de la vie des salariés – en particulier pendant la crise actuelle de l'emploi – et pour **combattre la pauvreté et l'exclusion**. Il estime que le FSE, en tant que premier moteur de la stratégie Europe 2020, doit être renforcé.

Les députés sont convaincus que les cibles et objectifs d'Europe 2020 pourront être atteints par le recours à cet instrument, en ayant en vue le soutien aux entreprises petites ou moyennes (PME) et l'adaptation à leurs besoins des systèmes d'éducation, ainsi que de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP).

Le Parlement estime vital de mettre **un plus fort accent sur le bon fonctionnement des marchés du travail et sur les conditions sociales**. Il croit également qu'il faut : i) attacher beaucoup d'importance à la modernisation des systèmes d'éducation et de l'EFP, à la notion de travail décent (notamment dans la lutte contre le travail précaire ou clandestin), à l'égalité entre les sexes et à la réunion des conditions qui permettent de concilier vie professionnelle et vie privée, et ii) veiller à ce que les gens exclus du marché du travail puissent à nouveau y avoir accès.

La résolution reconnaît que les Fonds structurels restent de loin le principal instrument de financement pour atteindre les objectifs sociaux. La Commission est invitée à promouvoir les synergies avec d'autres programmes et à renforcer le potentiel des Fonds structurels par la simplification des contrôles, l'amélioration des procédures et du suivi, en mettant l'accent sur la dimension d'intégration sociale.

Les députés sont d'avis qu'il faut **renforcer le rôle du FSE dans l'amélioration de l'employabilité et de la capacité d'adaptation des travailleurs**. Ils invitent la Commission à examiner toutes les options possibles pour une politique d'intensification de l'apport du FSE dans le contexte de la future architecture des Fonds structurels, afin d'améliorer le modèle social de l'Union. Ils soulignent en outre les avantages considérables de maintenir le FSE sous le régime du règlement de base portant dispositions générales sur les Fonds mais avec ses propres règles.

Le Parlement estime enfin que les leçons de 2010, en tant qu'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, pourraient aider la Commission à orienter le soutien du FSE avec davantage d'efficacité dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'Union, en favorisant une **meilleure formation pour les emplois futurs**.